

Pôle des affaires juridiques et institutionnelles

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,

- Vu le Code de l'Éducation,
- Vu les statuts de l'Université Bourgogne Europe
- Vu le récépissé de dépôt de dossier de demande de licence d'entrepreneur de spectacle en date du 27 août 2012 de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne
- Vu la nomination de Monsieur Cédric MOUSSELLE en qualité de Directeur Adjoint du pôle culture et Directeur de l'Atheneum
- Vu le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts, notamment ses articles 7 et 9
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 13 mars 2025 portant élection de Monsieur Vincent THOMAS dans les fonctions de Président de l'université Bourgogne Europe

- ARRETE -

Article 1

Monsieur Cédric MOUSSELLE, Directeur de l'Atheneum, est chargé des fonctions d'exploitant du café de l'Atheneum.

Article 2

Le Directeur Général des Services de l'Université Bourgogne Europe et la référente administrative de l'Atheneum sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'université et transmis à la Rectrice de région académique, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe.

Dijon, le 13 mars 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

Copies :

Mme Marie-Laure BAUDEMONT, Directrice du Pôle Culture
M. Cédric MOUSSELLE, Directeur Adjoint du pôle culture et Directeur de l'Atheneum
Mme Orane LOMBARD, Référente Administrative de l'Atheneum
Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI)
Pôle RH (SPE / BIATSS)
Agence comptable / Pôle Finances
Rectorat
Publication sur le site internet de l'Université Bourgogne Europe